

MAIRIE D'ALIXAN  
Place de l'Esplanade  
26300 ALIXAN  
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 10 décembre 2015  
A 20h00**

**Présents :** Aurélie LARROQUE, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Perrine URBAIN, Rémy MARTIN, Frédéric CULOSSE, Marie-Jacquotte DEVAUX, Barbara VERILHAC, Rolland JUNILLON, Lydie MERLE, Hervé MOUVEROUX, Jean-Pierre SAPET. Philippe AUBRY.

**Absents :**

Nicolas BERTRAND ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE  
Chantal CORNILLON ayant donné pouvoir à Barbara VERILHAC  
Corinne FAY ayant donné pouvoir à Dominique BARNERON  
Jean-Luc MOULIN ayant donné pouvoir à Rolland JUNILLON  
Yvan ROMAIN

**Secrétaire de séance :** Barbara VERILHAC

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**D2015-08-01 : CONVENTION ENTRE VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES ET LA COMMUNE D'ALIXAN RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence « eaux pluviales » est exercée par Valence Romans Sud Rhône Alpes pour les 51 communes de l'agglomération. Le bureau de la Communauté d'Agglomération, lors de sa séance du 11 juin 2015, a précisé les contours géographiques et techniques de la compétence « gestion des eaux pluviales ». Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes la Convention relative à la répartition des charges de gestion des eaux pluviales et sollicite auprès de la communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes le remboursement des frais engagés en 2015.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-08-02 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au titre des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération. Cela représente une somme de 5 775 € qui sera déduite annuellement de l'attribution de compensation versée par Valence Romans Sud Rhône Alpes.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-08-03 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION D'UN EMPLOI**

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'emploi permanent d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires en un emploi permanent d'ATSEM de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2016 suite à la réussite au concours d'ATSEM d'un agent municipal.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-08-04\_ : CREATION DE 5 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET MODALITES DE REMUNERATION**

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Le coordonnateur communal sera Barbara VERILHAC. La commune est divisée en 5 districts de 250 logements maximum. Il convient donc de créer 5 emplois d'agents recenseurs. Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune s'élève à 5004 €. Le Conseil Municipal décide la création de cinq emplois de non titulaires occasionnels, à temps non complet et adopte les modalités de rémunération calculée sur le nombre d'imprimés collectés (1.10 € par feuille de logement et 1.70 € par bulletin individuel) avec une participation aux frais de carburant à hauteur de 40.00 € par agent et la rémunération du stage de formation (la ½ journée) à 20.00 €.

***Voté à l'unanimité***

**D2015-08-05 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS**

Le conseil municipal approuve les créations des emplois nécessaires au recrutement d'agents non titulaires pour un besoin occasionnel ou saisonnier ainsi proposées, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes, décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au chapitre correspondant du budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

***Voté à l'unanimité***

**D2015-08-06 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative n°2 du budget commune suivante : réaffectation de 6 500 € du compte 2313 opération 148 église au profit du compte 2111 opération 138 acquisitions pour 3 000 € et du compte 21534 opération 142 réseaux pour 3 500 €.

***Voté à l'unanimité***

**D2015-08-07\_ : DEFINITION DE L'ENTREE ET DE LA SORTIE D'AGGLOMERATION - QUARTIER MAISON BLANCHE**

Considérant que le développement de l'urbanisation dans le quartier de Maison Blanche situé le long de la route dite « Chemin de Maison Blanche » et la vitesse excessive constatée sur le chemin de Maison Blanche, le conseil municipal décide de fixer le panneau d'entrée et de sortie d'agglomération « Maison Blanche – Commune d'Alixan » sur le chemin de Maison Blanche au PK + 272 et au PK +1081.

***Voté à l'unanimité***

**D2015-08-08\_ : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA PLACE PAUL RICŒUR – ROVALTAIN**

Le syndicat mixte Rovaltain sollicite la commune d'Alixan pour modifier la dénomination de la place Paul Ricœur. Cette place, face à la gare, est structurée en deux espaces séparés par le cours Emilie du Châtelet pour dénommer sa partie Sud au nom de place Roger Léron, le président fondateur de Rovaltain décédé en 2013. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la dénomination de la place Paul Ricœur.

***Voté par 6 contre et 12 abstentions***

**D2015-08-09 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal décide d'approuver la modification de l'article 5 du règlement en ajoutant le point suivant : les portes et fenêtres sont contrôlées par un système d'alarme qui se déclenche en cas d'ouverture non autorisée. Chaque déclenchement intempestif de l'alarme en raison de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre non autorisée sera facturé 50 € au locataire de la salle.

***Voté par 17 voix pour et 1 abstentions***

**D2015-08-10 : DENONCIATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE D'ALIXAN ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BARBEROLLE (SIABB)**

Le siège du SIABB étant hébergé en mairie d'Alixan, une convention lie le SIABB et la commune depuis 2010, pour la location des bureaux et la fourniture du matériel administratif. Le Conseil Municipal approuve la dénonciation de la convention liant le SIAB Barberolle à la commune d'Alixan pour la location des bureaux et la mise à disposition des fournitures administratives en raison de la dissolution du SIABB au 31 décembre 2015 et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à cette demande.

***Voté à l'unanimité***

**D2015-08-11 : CONVENTIONS DE DENEIGEMENT 2015-2016**

Pour la saison hivernale 2014 -2015, la commune d'Alixan a eu recours aux services de deux agriculteurs, MM Christophe OLLAT et Lionel VERNET. Ce dernier ne souhaite plus poursuivre cette mission. M. Frédéric CULOSSE accepte à titre exceptionnel d'assurer cette prestation pour l'hiver 2015 – 2016. Le Conseil Municipal, hors la présence de Frédéric CULOSSE, accepte les termes de la convention de déneigement, autorise le Maire à signer la convention de déneigement avec MM Christophe OLLAT et Frédéric CULOSSE pour la saison hivernale 2015 – 2016 et décide de prévoir et de réserver les crédits au budget de la commune pour l'exercice concerné.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-08-12 : VŒU POUR LE MAINTIEN DU REGROUPEMENT DES CASERNES D'ALIXAN ET DE BESAYES DANS LE NOUVEAU CENTRE INCENDIE ET SECOURS PREVU A BESAYES**

Le Conseil Municipal émet le vœu de voir se réaliser la construction par le SDIS de la Drôme du centre d'incendie et de secours Alixan – Besayes, à Besayes au quartier Fulminat sur la parcelle ZC 103 d'une superficie de 3 021 m<sup>2</sup> conformément à tous les accords et engagements préalables et sollicite l'ensemble des décideurs partenaires pour la poursuite du projet.

**Voté par 17 voix pour et 1 abstentions**

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **Agenda :**

- Alixanoël les 12 et 13 décembre avec spectacle des enfants. Inauguration à 11h00 le dimanche 13 décembre place de la mairie
- Réunion avec les associations et les annonceurs mardi 15/12 à 19h00 en mairie pour la remise des clés du minibus
- Conseil communautaire de Valence Agglo en salle po d'Alixan jeudi 17/12 à 18h00
- Vœux de la municipalité le vendredi 22 janvier à la salle polyvalente à 19h00
- Prochain conseil municipal le mardi 2 février à 20h00.

- **Questions des membres du conseil :**

- Le projet de piste cyclable du chemin de Bramefaim est toujours prévu au PLU en cours de révision.
- Déviation de la RD538 et de la RD101 Est

Une rencontre a eu lieu le 7 décembre 2015 entre Madame le Maire, Jean-Luc MOULIN et Marielle TAVERNIER et la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Département Marie Pierre MOUTON et le vice-président en charge des routes, André GILLES. Madame MOUTON et Monsieur GILLES ont expliqué aux élus d'Alixan que la déviation d'Alixan n'avait pas été classée en priorité 1 mais en 3 par les anciens élus du Département. Madame le Maire s'est déclarée très surprise de ce classement alors que d'autres projets de déviation apparemment classés plus prioritaires n'avaient pas avancés ces dernières années. La mairie a demandé à avoir une confirmation écrite des différentes options actuellement étudiées par le Département pour le projet d'Alixan. Mais la commune n'aura aucun écrit tant que le budget du Département ne sera pas voté. En conséquence, un nouveau courrier a été adressé au Conseil Départemental pour demander la position officielle de la Drôme sur ce projet de déviation. L'APE de son côté a lancé une action à l'école et tiendra une permanence à ce sujet lors d'Alixanoël. Familles Rurales se mobilise pour l'Arlequin. Une pétition est à signer en ligne sur [www.deviation.alixan.com](http://www.deviation.alixan.com).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42

A Alixan le 18 décembre 2015  
Madame le Maire,  
Aurélié LARROQUE